

par année. Non seulement on leur refusera un supplément à leur pension de base, mais celle-ci leur sera chichement établie au montant de \$80 par mois.

Le comité du sénateur Croll sur la pauvreté a fait un travail utile et important. Je ne me sens pas souvent enclin à féliciter les sénateurs, mais ce comité a fait du beau travail. Il a mis à jour les chiffres qu'avait produits le Conseil économique du Canada pour établir le seuil de la pauvreté: on estime qu'un célibataire gagnant moins de \$3,200 par année, ou une famille de quatre personnes gagnant moins de \$4,500 par année, vivent dans la pauvreté. Ce qui veut dire qu'un fort pourcentage de ceux qui n'ont pas droit au supplément de revenu vivent dans la pauvreté, et ils vont être forcés par cette mesure d'y rester à l'avenir.

Monsieur l'Orateur, qui sont ces riches qui ne recevront pas le supplément de revenu garanti et qui n'auront droit qu'à une augmentation mensuelle de 42c., soit moins de 10c. par semaine d'après l'estimation de mon honorable ami de Broadview (M. Gilbert)? Le célibataire de plus de 65 ans qui a un autre revenu de \$110 par mois n'aura pas droit au supplément. Est-ce donc au célibataire qui gagne \$190 par mois, ou \$2,280 par an, que le premier ministre faisait allusion quand il a déclaré que les riches devraient payer pour aider les pauvres? Je n'accepte pas cela. Je sais que le peuple canadien ne l'acceptera pas non plus. Il faut, je suppose, être reconnaissant des moindres bienfaits. Par suite de la majoration des pensions, le nombre de personnes de la catégorie dont j'ai parlé passera de 800,000 à 500,000. Je parle de personnes dont les revenus se situent entre \$3,500 et \$4,000 par année.

• (3.30 p.m.)

Ce que le bill propose pour des citoyens qui vivront dans un Canada opulent au cours des années 70, c'est bien trop peu et cela vient bien trop tard. Les membres de mon parti ont proposé une pension de \$150 par mois payable à 65 ans sans justification des ressources ou autre condition de revenu. Je suppose que c'est trop attendre du gouvernement que de penser qu'il acceptera cette proposition. Il répliquera que c'est trop généreux et que nous n'en avons pas les moyens. C'est faux. Au cours du débat actuel, nous ne devrions pas discuter ce que le pays peut ou ne peut pas faire. Si le ministre des Finances (M. Benson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veulent vraiment connaître nos moyens, ils n'ont qu'à lire les recommandations de la Commission Carter et à étudier de près les échappatoires fantastiques en matière d'impôt, à la faveur desquelles les sociétés pétrolières et gazières, les spéculateurs en immeuble, les constructeurs et d'autres se soustraient aux impôts ou en paient très peu.

Si nous parvenions à faire disparaître ces échappatoires, la proposition de verser \$150 à tous les Canadiens de 65 ans et plus serait réalisable. Même dans les circonstances actuelles, nous pourrions très bien prévoir une pension de \$100 par mois pour ceux qui ont 65 ans et plus, et un supplément de revenu garanti de \$50 par mois, pour un total de \$150. Je n'ai pas le moindre doute que nous en avons les moyens. Je ne crois absolument pas qu'avec un régime fiscal juste, ce que nous n'avons pas, les Canadiens s'opposeraient à ce que nous versions cette pension aux personnes âgées.

J'aborde maintenant un sujet qui est revenu à plusieurs reprises au cours du débat. L'autre jour, le député de York-Est (M. Otto) a sévèrement critiqué les membres de notre parti parce que nous réclamions le maintien d'un régime universel de sécurité de la vieillesse. A l'entendre, il était évident qu'à ses yeux et à ceux du gouvernement en général, l'universalité était un vilain mot. Puis-je rappeler aux députés que c'est un gouvernement libéral qui a le premier éliminé l'examen des ressources prévu dans la loi sur la sécurité de la vieillesse? C'est un gouvernement libéral qui a universalisé la pension de la vieillesse.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Après 20 ans de harcèlement.

**M. Orlikow:** Il fallait naturellement les harceler, ce que nous continuerons de faire, mais c'est un gouvernement libéral qui agissait ainsi. Je regrette que des députés libéraux comme celui de York-Est s'en soient pratiquement excusés; ils devraient en tirer orgueil, car c'est un gouvernement libéral qui a établi le régime d'assurance-hospitalisation. Lors du débat sur ce régime, je me souviens que l'ancien premier ministre conservateur du Manitoba, M. Roblin, a soutenu avec véhémence que la population du Canada n'avait pas besoin d'un régime universel d'assurance-hospitalisation et que le gouvernement n'avait besoin que d'établir un régime pour les gens qui ne pouvaient pas se payer le genre de régime privé auxquels d'autres souscrivaient déjà. L'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Martin, a complètement démolit cet argument en prouvant que la meilleure façon de fournir l'assurance-hospitalisation était d'instituer un régime universel applicable à tous et payé par tout le monde. C'est un gouvernement libéral, monsieur l'Orateur, qui a établi un régime d'assurance frais médicaux fondé sur l'universalité. Les mêmes arguments avaient alors été invoqués.

Je me souviens que le premier ministre conservateur du Manitoba avait soutenu que nous n'avions pas besoin d'un régime universel d'assurance frais médicaux, que nous en avions déjà, tels que le Manitoba Medical Services, régime sans but lucratif, et qu'il y avait des compagnies d'assurance commerciales, comme la Great West Life, qui protégeaient déjà une proportion considérable de Canadiens. Il concluait donc que nous n'avions pas besoin d'un régime universel d'assurance frais médicaux. M. Roblin avait proposé que le régime d'assurance ne s'applique qu'à ceux qui n'étaient pas déjà couverts. Néanmoins, c'est un gouvernement libéral qui a décidé, avec raison, que la meilleure façon de subvenir aux besoins des Canadiens était par l'intermédiaire d'un régime universel d'assurance auquel tous les Canadiens seraient tenus de verser des cotisations et dont ils tireraient des prestations. Ce régime acquitterait certains de ses frais médicaux.

**M. Rock:** Bravo!

**M. Orlikow:** Je constate que le député d'une circonscription de Montréal, peut-être l'un des plus chauds partisans de l'entreprise privée à la Chambre, applaudit mes